

Conseil d'administration

Cent quarante-deuxième session Rome, 18-19 septembre 2024

Procès-verbal de la cent soixante-treizième réunion du Comité d'audit

Cote du document: EB 2024/142/R.29

Point de l'ordre du jour: 11 a)

Date: 3 septembre 2024 Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: INFORMATION

Questions techniques:

Advit Nath

Directeur et Contrôleur Division du Contrôleur financier courriel: a.nath@ifad.org Claudia ten Have

Secrétaire du FIDA Bureau de la Secrétaire courriel: c.tenhave@ifad.org



Comité d'audit

Cent soixante-treizième réunion Rome, 18 juin 2024

Procès-verbal de la cent soixante-treizième réunion du Comité d'audit

Cote du document: AC/173

Date: 24 août 2024 Distribution: Restreinte

Original: Anglais

POUR: INFORMATION

Questions techniques:

Advit Nath

Directeur et Contrôleur Division du Contrôleur financier courriel: a.nath@ifad.org Claudia ten Have

Secrétaire du FIDA Bureau de la Secrétaire courriel: c.tenhave@ifad.org

Procès-verbal de la cent soixante-treizième réunion du Comité d'audit

- 1. La cent soixante-treizième réunion du Comité d'audit s'est tenue le 18 juin 2024 en mode hybride.
- Ont participé à la réunion les membres du Comité représentant l'Algérie, 2. l'Allemagne, l'Angola, le Brésil, la Chine, les États-Unis d'Amérique, l'Italie, la République bolivarienne du Venezuela et le Royaume-Uni ainsi que des observateurs représentant le Canada et la France. Ont également assisté à la réunion la Vice-Présidente adjointe et Conseillère juridique, et Vice-Présidente adjointe par intérim. Département des relations extérieures et de la gouvernance; le Vice-Président adjoint, Responsable des finances en chef et Contrôleur principal du Département des opérations financières; le Vice-Président adjoint et Responsable en chef de la gestion des risques du Bureau de la gestion globale des risques; le Vice-Président adjoint, Département de la gestion des programmes; le Directeur et Contrôleur de la Division du Contrôleur financier, le Directeur du Bureau de l'audit et de la surveillance; le Directeur de la Division des politiques et des résultats opérationnels; la Secrétaire du FIDA et Directrice du Bureau de la Secrétaire; la Directrice de la Division des services de trésorerie et Trésorière ainsi que plusieurs autres membres du personnel du FIDA.

Point 2 de l'ordre du jour – Élection du président ou de la présidente du Comité d'audit (AC 2024/173/R.2) – pour approbation

3. À la suite de la nomination des membres du Comité d'audit en avril 2021 et conformément à l'article 11.1 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, les membres ont été invités à élire la personne qui assurera la présidence du Comité d'audit jusqu'à la première session du Conseil d'administration en 2027. M. Gian Paolo Ruggiero (Italie) a été élu à l'unanimité à la présidence du Comité d'audit.

Point 3 de l'ordre du jour – Adoption de l'ordre du jour (AC 2024/173/R.1) – pour approbation

- 4. L'ordre du jour révisé a été adopté après inscription des points suivants:
 - Au point 9 de l'ordre du jour, Informations actualisées sur le déroulement du processus de contrôle impartial des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC).
 - Au point 12 de l'ordre du jour, les points suivants ont été ajoutés à la rubrique « Questions diverses »:
 - Informations actualisées sur les engagements, le programme de prêts et dons et les ressources connexes du FIDA pour 2024;
 - Informations actualisées sur le Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (MARE);
 - Informations actualisées sur la nomination du Directeur du Bureau de l'audit et de la surveillance du FIDA (séance à huis clos).

Point 4 de l'ordre du jour – Rapport du commissaire aux comptes sur le contrôle interne et les méthodes comptables (AC 2024/173/R.3) – pour examen

5. Le commissaire aux comptes a présenté succinctement le rapport sur le contrôle interne et les méthodes comptables. Il était à noter en particulier qu'une solution avait été apportée à trois des cinq observations formulées l'an dernier. Le commissaire aux comptes a rappelé que les deux autres observations ne

renvoyaient pas à des lacunes dans le contrôle interne de l'information financière, et qu'en revanche l'une d'entre elles visait à augmenter l'efficience opérationnelle.

- 6. Les recommandations spécifiques du commissaire aux comptes portaient sur:
 - l'automatisation des systèmes comptables et d'information financière afin d'améliorer plus avant les solutions technologiques et d'éliminer dans toute la mesure possible les interventions et les contrôles manuels;
 - les contrôles internes relatifs aux principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), voués à constituer une importante exigence au titre des Normes internationales d'information financière (IFRS); il a été recommandé de définir des contrôles s'étendant aussi aux indicateurs clés de performance applicables aux principes ESG, le but à terme étant d'élaborer un cadre de divulgation de l'information financière ou de consigner ces indicateurs clés de performance dans le Rapport annuel du FIDA.
- 7. Les membres du Comité ont accueilli favorablement le rapport et ont demandé des éclaircissements sur les difficultés liées à la mise en œuvre des exigences de communication d'informations relatives aux principes ESG et sur la pertinence de l'automatisation.
- 8. Le commissaire aux comptes a fourni les précisions appropriées et souligné que l'automatisation était importante pour éviter les contrôles manuels et réaliser des gains d'efficience. S'agissant des exigences de communication d'informations relatives aux principes ESG, il a signalé que les principales difficultés tenaient à la détermination des indicateurs clés de performance pertinents et au degré de précision de leurs mesures.
- 9. La direction s'est engagée à appliquer les normes de durabilité et a informé le Comité qu'un groupe de travail interdivisions sur ce thème avait été créé et que le FIDA collaborait étroitement avec le Conseil international des normes de durabilité (ISSB). Elle s'est également déclarée déterminée à améliorer les solutions fondées sur les technologies de l'information et les systèmes centraux.

Résultats et suite à donner. Il a été pris note du rapport.

Point 5 de l'ordre du jour – Mémorandum du commissaire aux comptes sur la stratégie d'audit pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 (AC 2024/173/R.4) – pour examen

- Le commissaire aux comptes a présenté succinctement la stratégie d'audit pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024, l'opinion sur les états financiers consolidés du FIDA, ainsi que sur ceux concernant uniquement le FIDA, et l'attestation relative au rapport de la direction sur l'efficacité des contrôles internes. Il a été souligné que la stratégie d'audit suivait une méthodologie descendante, qui reposait elle-même sur la compréhension par le commissaire aux comptes de l'environnement de l'entité, des risques et des contrôles. Les travaux d'audit sur les contrôles comportaient des tests de validation. Le commissaire aux comptes a expliqué le seuil de signification de l'audit et justifié la valeur retenue. Le seul risque significatif présumé concernait le contournement des contrôles par la direction, ce qui était conforme aux exigences du secteur. La présomption de risque de fraude dans la comptabilisation des produits a été notée comme réfutée. Le calendrier de présentation de l'information serait aligné sur celui adopté pour l'audit de 2023. Le commissaire aux comptes ferait appel aux services de spécialistes des technologies de l'information et de spécialistes des questions actuarielles.
- 11. Les membres du Comité ont accueilli favorablement la présentation succincte de la stratégie d'audit. Ils ont demandé des informations sur les échanges entre l'équipe d'enquête et le commissaire aux comptes à propos des affaires de fraude en cours, sur le seuil de signification s'agissant de l'information relative aux principes ESG et

sur la période de référence.

- 12. Le commissaire aux comptes a précisé qu'il collaborait étroitement avec le Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO). Il a également expliqué que la méthodologie utilisée pour déterminer le seuil de signification s'agissant de l'information relative aux principes ESG était différente de celle employée pour les états financiers. Ce seuil devait ainsi être établi en prenant en compte l'impact sur le FIDA et sur les parties externes; toute l'attention voulue serait portée à sa définition une fois qu'un ensemble d'indicateurs clés de performance aurait été élaboré. Le commissaire aux comptes a aussi indiqué qu'il n'était pas prévu de mettre en place un autre contrôle eu égard au volume accru des opérations du FIDA dans la mesure où cette hausse n'entraînerait pas nécessairement une augmentation des risques liés aux états financiers.
- 13. La direction a informé le Comité que les honoraires du commissaire aux comptes pour l'exercice 2024 avaient été majorés à 171 150 EUR sur la base de l'augmentation de l'indice du coût de la vie et que ces honoraires ne couvraient pas les éventuels travaux à réaliser pour auditer les communications d'informations relatives aux principes ESG.

Résultats et suite à donner. Le Comité a pris note de ce point de l'ordre du jour.

Point 6 de l'ordre du jour – Présentation d'informations actualisées sur la mise en œuvre des Normes internationales d'information financière sur la publication d'informations en matière de durabilité (AC 2024/173/R.5) – pour examen

- 14. La direction a fourni des informations actualisées sur la mise en œuvre des normes de publication d'informations en matière de durabilité. Il a été indiqué que la mise en œuvre de ces normes permettrait au FIDA d'améliorer la transparence et le respect du principe de responsabilité dans la gestion des risques et des possibilités liés à la durabilité. Afin d'appuyer résolument les initiatives en faveur de la durabilité à l'échelle mondiale, le FIDA avait forgé un solide partenariat avec l'ISSB grâce à la signature d'une lettre d'intention et au maintien d'un dialogue permanent avec l'équipe technique et le conseil de l'ISSB. Par ailleurs, la signature d'un mémorandum d'accord resserrerait les liens avec l'ISSB. Enfin, dans le cadre des efforts déployés pour garantir le respect des pratiques exemplaires, le FIDA participait activement à des forums, aux côtés d'autres institutions financières internationales (IFI) et de banques multilatérales de développement.
- 15. Les membres du Comité d'audit ont réservé un accueil favorable aux informations actualisées et ont demandé des précisions sur le projet, notamment sur le calendrier d'établissement des rapports et sur les enseignements tirés par les autres IFI.
- 16. La direction a précisé que le projet serait mené en deux temps, l'objectif étant de diffuser une quantité importante d'informations dans les états financiers de 2024 et de collecter des informations supplémentaires d'ici juin 2025. Il a également été indiqué que le FIDA bénéficierait du soutien d'un cabinet de conseil durant la première phase du projet et que la collaboration avec d'autres IFI était essentielle aux fins du partage de connaissances sur des sujets complexes tels que la mesure des émissions de gaz à effet de serre.

Point 7 de l'ordre du jour – Dates proposées pour les réunions du Comité d'audit en 2025 (AC 2024/173/R.6) – pour approbation

Résultats et suite à donner. Le Comité approuve les dates proposées dans le document, sans modification.

Point 8 de l'ordre du jour - Gestion globale des risques

a) Rapport sur l'adéquation des fonds propres – décembre 2023 (AC 2024/173/R.7) – pour examen

- La direction a présenté ce point de l'ordre du jour, et a indiqué que le rapport 17. offrait une vue d'ensemble sur l'utilisation des fonds propres du FIDA et sur l'évolution du ratio de fonds propres utilisables. Le ratio de fonds propres utilisables avait légèrement diminué, passant de 39,5% en décembre 2022 à 38,8% en décembre 2023. Les fonds propres avaient principalement servi à financer les activités fondamentales du FIDA en raison de l'augmentation de l'encours des prêts conjuguée à la dégradation de la qualité du portefeuille de prêts. Les autres exigences en fonds propres pour couvrir les risques non essentiels étaient restées stables. La direction a expliqué que, selon les tests de résistance, les volants de réserve étaient suffisants pour que le FIDA puisse faire face à des événements indésirables. En réponse aux suggestions de l'audit interne, de nouvelles modifications avaient été apportées aux tests de résistance afin d'incorporer des scénarios combinés. La direction a également indiqué qu'un cadre complet de tests de résistance, comprenant des scénarios de tests de résistance inversés (scénarios allant au-delà des prévisions normales, pour tester la capacité du FIDA à s'adapter à de telles circonstances), était en cours d'élaboration.
- 18. Les membres du Comité ont accueilli favorablement ce document et ont demandé des informations sur les tendances passées, la contribution positive de l'allégement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE), les prévisions d'évolution de l'utilisation des fonds propres et l'évolution des prêts non décaissés.
- 19. La direction a précisé qu'aucun changement n'était anticipé en ce qui concernait les facteurs influant sur l'adéquation des fonds propres. La baisse progressive des fonds propres utilisables devrait se poursuivre du fait de la hausse des ressources utilisées et de facteurs liés au modèle opérationnel du FIDA (concessionnalité, environnement économique complexe) qui se répercutent sur la qualité du portefeuille. La direction a ajouté que le solde des prêts non décaissés en 2023 était légèrement inférieur à celui de 2022 en raison d'un niveau d'approbations plus faible durant l'année, tandis que l'initiative PPTE générait un revenu annuel grâce aux compensations reçues au titre de l'allégement de la dette.
- 20. **Résultats et suite à donner.** Le document a été examiné et sera transmis au Conseil d'administration pour examen.

Informations actualisées sur la mise en œuvre du Cadre de gestion globale des risques – pour information

21. La direction a présenté un point sur l'avancement de la mise en œuvre du Cadre de gestion globale des risques en 2024 depuis le rapport de 2023. Un examen de la Politique d'adéquation des fonds propres et de l'effet de levier était mené en 2024. Il visait à analyser les conséquences du réajustement sur la gestion financière dans l'ensemble de l'organisation, notamment les rôles des comités de gestion des risques, après trois années de mise en œuvre. La direction s'est déclarée satisfaite des progrès réalisés par les comités de gestion des risques et de l'instauration d'une culture du risque au sein de l'organisation. En outre, elle a attiré l'attention sur les efforts constants qui étaient déployés en vue d'assurer une mise en œuvre adéquate des processus de contrôle, dont témoignaient l'instauration d'une autoévaluation en matière de contrôle et la création d'un registre des risques. Le processus de réajustement n'affecterait pas les fonctions du Bureau de la gestion globale des risques (RMO), mais modifierait les relations hiérarchiques, dans la mesure où RMO rendrait compte à la présidence du FIDA et non à sa viceprésidence. La direction a aussi souligné que l'évaluation de la notation à venir mettrait l'accent, comme le précédent, sur la pertinence du statut de créancier privilégié et sur le soutien des États membres. Il serait donc important de

- communiquer des informations sur la façon dont le FIDA faisait face aux éventuelles difficultés des pays bénéficiaires et sur les résultats positifs de la récente consultation sur la reconstitution des ressources du FIDA.
- 22. Les membres du Comité ont demandé des éclaircissements sur l'appétence des équipes régionales pour le risque, sur le processus d'autoévaluation des risques et sur la définition des institutions supranationales.
- 23. La direction a expliqué que les agences de notation entendaient par « institutions supranationales » les organisations internationales dont les actionnaires étaient des États souverains. S'agissant de l'autoévaluation des risques, la direction a précisé que le processus avait été lancé au dernier trimestre de 2023 et qu'il fournirait des indications sur la probabilité des risques concernés et leur impact. Elle a ajouté qu'il s'agissait d'un processus continu qui serait actualisé en fonction des nouveaux risques.

c) Tableau de bord des risques institutionnels - pour information

- 24. La direction a présenté les principaux résultats du tableau de bord des risques institutionnels. Au cours du premier trimestre de 2024, la majorité des indicateurs de risque se situaient à l'intérieur des limites établies et la direction avait adopté des mesures correctrices pour ramener les autres indicateurs sous les niveaux de tolérance définis. En outre, la direction procédait à un examen de l'adéquation des indicateurs.
- 25. Le Comité a demandé des informations sur les indicateurs relatifs à la gestion financière et à la passation de marchés.
- 26. La direction a indiqué que le tableau de bord des risques institutionnels était mis à jour chaque trimestre afin de permettre de suivre l'évolution des risques et de prendre des mesures correctrices le cas échéant. La légère hausse de l'indicateur relatif à la gestion financière enregistré ce trimestre était de nature arithmétique: le nombre de projets jugés comme « plutôt insatisfaisants » ou classés dans une catégorie inférieure avait diminué par rapport à la période précédente, tout comme le nombre total de projets dans le périmètre considéré, ce qui avait une incidence sur le pourcentage final. L'harmonisation des lignes directrices révisées avec la matrice intégrée des risques de projet faisait apparaître une image non biaisée du risque résiduel en matière de gestion financière, lequel était désormais déterminé sur la base de la qualité des résultats et de l'efficacité des plans d'action déjà mis en œuvre. Enfin, il a été noté que la nouvelle norme en matière de passation de marchés était plus stricte que la précédente et offrait une représentation plus réaliste du risque associé à la passation de marchés.

Résultats et suite à donner. Les documents ont été examinés.

Point 9 de l'ordre du jour - Bureau de l'audit et de la surveillance

a) Informations actualisées sur les enquêtes menées par le Bureau de l'audit et de la surveillance

- 27. Avant de donner des informations actualisées sur les enquêtes qu'il a menées et conformément à la demande du Comité d'être tenu informé des dernières évolutions, AUO a indiqué au Comité que le programme de réaffectation de 2024 concernerait deux des quatre auditeurs occupant un poste d'administrateur et que cette situation pourrait avoir une incidence sur les capacités et l'indépendance du Bureau. Le directeur d'AUO a indiqué que les autres IFI et organismes des Nations Unies n'appliquaient pas de politique de rotation obligatoire aux auditeurs.
- 28. AUO a fourni des informations actualisées sur les tendances récentes et les faits saillants des dernières enquêtes et sanctions imposées. En mai 2024, AUO avait reçu 51 affaires, un chiffre semblable à celui enregistré à la même période en 2023. Par ailleurs, 68% de ces affaires étaient en rapport avec un projet, et la

distribution géographique des dossiers correspondait globalement au portefeuille du FIDA, sauf pour la région Afrique orientale et australe, où le nombre d'affaires était proportionnellement moins important. Par conséquent, AUO avait entrepris de programmer de nouvelles activités de sensibilisation dans cette région. Il a également été souligné que le FIDA avait durci sa réponse aux fraudes et à la corruption et que le nombre d'entités radiées serait plus élevé en 2024 que durant les années précédentes.

- 29. Les membres du Comité ont demandé des précisions sur les affaires de grande ampleur et sur la nature des pratiques frauduleuses. AUO a indiqué que la plupart des cas de fraude étaient liés à des procédures de passation de marché dans le cadre de projets et que, conformément à l'usage, des informations complémentaires seraient fournies lors des prochaines réunions.
- 30. Certains membres se sont dits préoccupés par la politique de réaffectation et son impact possible sur les capacités et l'indépendance d'AUO. Des précisions ont été demandées sur les pratiques adoptées par les autres IFI et les autres organismes des Nations Unies et sur le processus de sélection et de nomination du personnel d'AUO. Les membres ont sollicité des informations actualisées sur cette question lors des prochaines réunions du Comité.
- La direction, par l'intermédiaire de la Vice-Présidente adjointe et Conseillère juridique et du Vice-Président adjoint et Responsable en chef de la gestion des risques, a expliqué qu'AUO était un service indépendant, et non un bureau indépendant, comme le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE), créé comme tel par le Conseil d'administration. La Charte d'AUO prévoyait une exception, sous la forme d'une règle spéciale, portant uniquement sur la nomination et la révocation du Directeur ou de la Directrice d'AUO ainsi que le renouvellement et la prolongation de son mandat, aux termes de laquelle l'avis du Comité d'audit sur ces questions était demandé par le Président. La nomination des autres membres du personnel d'AUO était décidée par les autorités responsables au FIDA, conformément aux procédures en vigueur. Le personnel d'AUO faisait partie du personnel du FIDA soumis à l'autorité du Président et, en cette qualité, à toutes les règles et procédures régissant les ressources humaines, y compris en matière de mobilité et de réaffectation. La direction a toutefois précisé que le Président établissait la liste des postes non soumis à rotation chaque année. AUO a rappelé la nature particulière de ses fonctions, qui nécessitait son indépendance vis-à-vis de la direction, afin de garantir la crédibilité de ses conclusions et ses évaluations et de lui permettre de formuler des recommandations objectives et indépendantes à cette dernière et aux organes directeurs. AUO a également souligné que les conséquences du programme de réaffectation avaient été analysées lors du récent examen externe de la fonction d'audit interne et que, d'après ses conclusions, le programme pourrait avoir une incidence sur la capacité d'AUO à mener ses activités efficacement et en toute indépendance.
- 32. Le Président a pris note des commentaires d'AUO et des éclaircissements apportés par la direction et déclaré que des mesures d'atténuation devraient être prises; par exemple, les postes vacants qui pourraient résulter du programme de réaffectation devraient être rapidement pourvus afin d'éviter tout impact sur les capacités d'AUO.

Résultats et suite à donner. Le Comité a pris note de l'ensemble de ces informations actualisées. S'agissant des éventuelles conséquences du programme de réaffectation sur les capacités d'AUO, le Comité a demandé à la direction de lui soumettre un document faisant le point sur les implications de la politique de réaffectation lors de la réunion de septembre ou de celle de novembre.

- b) Informations actualisées sur le déroulement du processus de contrôle impartial des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) (AC 2024/173/R.8) pour information
- 33. AUO a fourni des informations actualisées sur ce point de l'ordre du jour et indiqué que depuis l'approbation de la nouvelle procédure, aucune plainte n'avait été transmise au processus de contrôle impartial. Par conséquent, le FIDA n'avait pris aucune mesure en vue de nommer le ou la responsable du traitement des plaintes relatives aux PESEC. AUO a insisté sur la nécessité de pouvoir nommer rapidement cette personne lorsque le besoin s'en ferait sentir. Conformément à la procédure de règlement des plaintes relatives aux PESEC, le ou la responsable du traitement des plaintes relatives aux PESEC devait être nommé par le Président en consultation avec le Comité d'audit.
- 34. Les membres du Comité d'audit ont demandé des éclaircissements sur le processus prévu pour le recrutement du ou de la responsable du traitement des plaintes relatives aux PESEC, afin que le Fonds soit prêt à réagir si besoin était.
- 35. AUO a expliqué qu'il existait plusieurs options. L'une d'entre elles était l'appel à manifestation d'intérêt, qui serait suivi de la demande de curriculum vitae et de la prise de contact avec les candidats en cas de dépôt d'une plainte et de sa transmission au stade supérieur. Il a été noté que le délai de nomination était de l'ordre de deux ou trois semaines. En outre, la direction était en relation avec le United Nations Accountability Mechanisms Network, qui regroupe les mécanismes de responsabilité de différents organismes des Nations Unies, afin de constituer un vivier de responsables du traitement des plaintes.

Résultats et suite à donner. Le Comité a pris note du document et proposé que plusieurs options soient déterminées en vue de permettre le recrutement du responsable du traitement des plaintes relatives aux PESEC en temps opportun. D'ici là, l'appel à manifestation d'intérêt suivra son cours.

Point 10 de l'ordre du jour – Rapport sur la gestion actif-passif jusqu'en décembre 2023 (AC 2024/173/R.9) – pour examen

- 36. La direction a présenté le rapport sur la gestion actif-passif portant sur le deuxième semestre de l'exercice 2023. Elle a souligné les difficultés liées à la conjoncture financière et l'importance de garantir la stabilité des positions financières à long terme par de solides réserves de liquidités et une bonne gestion des risques financiers associés. Elle a indiqué que tous les ratios de liquidité et de fonds propres se situaient dans les limites prescrites. En particulier, la part du bilan financée par l'endettement était relativement équilibrée du point de vue du risque de taux d'intérêt et du risque de change, et la direction a déclaré qu'elle suivrait étroitement l'alignement des recettes générées par les prêts assortis de conditions ordinaires sur le coût de financement des emprunts. Le taux fixe à long terme des prêts concessionnels libellés en droits de tirage spéciaux continuait d'être financé sur fonds propres tout en étant le principal déterminant des risques de taux d'intérêt et de change.
- 37. Le Comité a demandé des éclaircissements sur les mesures possibles d'atténuation des risques liés aux prêts libellés en droits de tirage spéciaux, ainsi que des précisions sur les emprunts souverains et sur le ratio du service de la dette.
- 38. La direction a expliqué qu'il était difficile de couvrir les risques associés aux prêts libellés en droits de tirage spéciaux dans la mesure où ces prêts présentaient une très longue exposition, et qu'elle recherchait un horizon de 24 mois pour réduire ces risques au minimum. La direction a indiqué que les emprunts souverains étaient des passifs financiers très similaires aux prêts concessionnels de partenaires. Quant au ratio du service de la dette, il faisait l'objet d'un étroit suivi pour éviter les pressions sur le niveau de liquidités.

Résultats et suite à donner. Le document a été examiné et sera transmis au Conseil d'administration pour information.

Point 11 de l'ordre du jour – Projet d'ordre du jour provisoire de la cent soixante-quatorzième réunion du Comité d'audit (AC 2024/173/R.10/Rev.1) – pour examen

Résultats et suite à donner. Le document a été considéré comme examiné après l'ajout de deux points prévoyant des informations actualisées sur l'état d'avancement de la Douzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA12) et sur les engagements, le programme de prêts et dons et les ressources connexes du FIDA pour 2024.

Point 12 de l'ordre du jour - Questions diverses

- a) Informations actualisées sur les engagements, le programme de prêts et dons et les ressources connexes du FIDA pour 2024
- 29. La direction a fourni des informations actualisées sur l'exécution du programme en 2024. Il a été noté que depuis le dernier rapport de situation présenté au Comité d'audit à sa cent soixante-douzième réunion, le FIDA a approuvé des financements supplémentaires d'un montant de 327 millions d'USD au titre de FIDA12, ce qui lui a permis de dépasser le grand jalon correspondant à 50% du programme de prêts et dons de FIDA12 approuvés. Le montant total des approbations au moment de la cent soixante-treizième réunion s'établissait à 1,69 milliard d'USD, le reste des financements de projet programmés au titre de FIDA12, soit 1,66 milliard d'USD devant être approuvés d'ici la fin de 2024. Il a été noté que neuf projets en préparation, évalués à 313 millions d'USD, étaient jugés « à risque ». Afin d'atténuer ces risques qui pèsent sur l'exécution en 2024, la direction a surveillé de près la réserve de projets et a mis en place plusieurs mesures pour imprévus, dont la définition de projets de substitution si un projet devait être reporté. Le cas échéant, ces projets de substitution seraient soumis pour approbation en avril 2025 et financés sur les ressources de FIDA13.
- 40. Les membres du Comité ont demandé des précisions sur les projets en retard et souhaitaient qu'un document sur cette question leur soit soumis lors de leur réunion de septembre.
- 41. La direction a expliqué que les retards étaient liés à des situations de surendettement, à la tenue récente d'élections ou à des situations d'instabilité.

Résultats et suite à donner. Le Comité a pris note de ces informations et il a été décidé qu'un rapport écrit serait soumis au Comité d'audit à sa cent quatorzième réunion.

b) Informations actualisées sur le Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (MARE)

42. La direction a fourni oralement des informations actualisées sur l'état des ressources du MARE, tout en rappelant qu'une vue d'ensemble complète du MARE durant FIDA12 serait présentée au Conseil d'administration à sa session de décembre. Initialement, au début du cycle de FIDA12, 52 pays avaient été jugés admissibles aux ressources du MARE et avaient ultérieurement manifesté leur volonté d'y accéder. Il s'agissait de 11 pays à faible revenu, 29 pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et 12 pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Cependant, l'évolution de l'environnement économique international, des situations budgétaires et des contextes nationaux avait diminué le nombre de pays ayant accès au MARE. À la date de la réunion, 33 pays avaient accès aux ressources du MARE, à savoir 6 pays à faible revenu, 20 pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et 7 pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Il convenait de rappeler que les ressources du MARE étaient mises à disposition en fonction des demandes; par conséquent, la direction avait

redistribué les fonds, et avait libéré des ressources du MARE pour d'autres pays admissibles ayant manifesté leur souhait d'obtenir des ressources additionnelles. À la date de la réunion, des ressources du MARE d'un montant de 288 millions d'USD avaient été approuvées, auxquelles devaient s'ajouter 731 millions d'USD supplémentaires d'ici décembre 2024, ce qui porterait le total à 1,02 milliard d'USD.

- 43. La direction a également fait part de certains retours d'expérience. Elle a insisté sur l'importance d'adopter une approche prudente lors de la détermination des pays admissibles afin d'atténuer le risque que les pays cessent de remplir les conditions requises durant le cycle. Elle a également souligné l'intérêt d'entretenir des relations étroites et efficaces entre les équipes de pays et les emprunteurs. La redistribution des ressources du MARE devrait rester une caractéristique fondamentale du mécanisme durant FIDA13.
- 44. Les membres du Comité ont demandé des éclaircissements sur le financement des projets au titre du MARE et sur la possibilité de reporter les fonds.
- 45. La direction a expliqué que toutes les ressources disponibles devraient être déployées durant FIDA12 et qu'elle étudiait la possibilité d'assouplir l'allocation des ressources entre les cycles de reconstitution.

Résultats et suite à donner. Le Comité a pris note de ces informations.

46. À la fin de la réunion, le président du Comité d'audit a, au nom de celui-ci, salué avec satisfaction et reconnaissance le dévouement dont avait fait preuve le directeur d'AUO, Bambis Constantinides, durant toutes les années qu'il avait passées au service du FIDA. M. Bambis Constantinides prendrait sa retraite en juillet 2024.